|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Horaires :** | **Fiche de Poste**  **Psychomotricienne** |  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Cadre réglementaire** | Décret n°2016-1164 du 26 août 2016 |
| **Liens hiérarchiques** | La psychomotricienne agit sous l’autorité hiérarchique du directeur de l’établissement. |
| **Définition** | * Évaluer les fonctions sensori-motrices, perceptivo-motrices et psychomotrices * Analyser les interactions * Définir un diagnostic moteur * Accompagner le résident et son entourage dans le cadre du projet de soins * Mettre en œuvre des traitements de rééducation psychomotrice et de réadaptation visant à corriger les troubles psychomoteurs |
| **Missions** | Évaluer les capacités physiques et cognitives des résidents  * Assurer un accompagnement psychomoteur des résidents * Fonder son intervention sur le mouvement, l’action, la communication verbale, la communication non verbale et les émotions * Participer à l’encadrement des activités du PASA en collaboration avec l’IDEC et le médecin coordonnateur * Assurer la formation et l’accompagnement du personnel soignant à la bientraitance |
| **Soins** | Réaliser des bilans psychomoteurs pour déterminer des objectifs avant toute prise en chargeChoisir de mettre en œuvre les techniques nécessaires à la réalisation des objectifs déterminés : sous forme de séances individuelles ou en groupe, stimulations sensorimotrices, relaxation, expression artistique ou corporelle, utilisation des différentes techniques de communication, de différents espaces ou environnements, etc.Réaliser des actes de psychomotricité adaptés au résident en s’appuyant sur l’instauration d’une relation d’accompagnement thérapeutiqueAdapter la prise en charge du résident à l’évolution de son état de santé, de sa pathologie ou de ses possibilités fonctionnellesPermettre au résident d’utiliser au mieux ses capacités, afin d’améliorer ses relations avec elle-même, son corps et l’environnementRéaliser des actions de préventionAssurer la traçabilité de l’activité de soinsMaîtriser le vocabulaire technique lié à son activité |
| **Logistique** | Entretenir le matériel, le nettoyer, le désinfecterRespecter les protocoles d’hygiène de l’EHPADSignaler tout manque ou dysfonctionnement à l’IDEC |
| **Formation** | Participer en tant qu’intervenant aux actions de formation interne  * Former les équipes à la manutention en complément de l’ergothérapeute * Former au PRAP 2S |
| **Administration générale** | * Transmettre les informations écrites et orales nécessaires à la prise en charge des résidents dans le dossier de soins * Rédiger de comptes-rendus relatifs aux observations et interventions * Participer à l’information du résident et de son entourage dans les limites de ses compétences * Participer à la politique de bientraitance et à la démarche qualité de l’établissement * Collaborer avec les équipes sur l’élaboration et le suivi du projet du résident * Informer et conseiller les équipes soignantes * Mettre en place des projets de collaboration interdisciplinaire * Réaliser un recueil mensuel de son activité à l’attention de l’IDEC, du médecin coordonnateur et de la direction |
| **Compétences requises** | * Instaurer une relation d’accompagnement thérapeutique * S’inscrire pleinement dans la politique institutionnelle de prise en charge individualisée de la personne âgée * Être en capacité de travailler en équipe, en réseau * Adapter les méthodes et les instruments d’évaluation * Définir et mettre en œuvre les techniques et pratiques adaptées au patient * Concevoir et conduire un projet de soins dans son domaine de compétence * Élaborer et formaliser un diagnostic santé du résident * Être agréable et respectueux envers les résidents et avoir un bon relationnel avec les familles de ces derniers |

Limites d’intervention :

**Pour les urgences médicales ou autres, après avoir fait appel aux personnes compétentes, l’agent de service se doit de signaler tout problème à son responsable hiérarchique. La responsabilité de l’agent sera engagée en cas de non-respect des procédures d’urgence ou défaut de surveillance.**

*LE RÉSIDENT EST AU CŒUR DU DISPOSITIF. TOUTE LA COMPÉTENCE ET LE SAVOIR-FAIRE DE CHACUN DOIVENT ÊTRE MIS EN ŒUVRE POUR LUI ASSURER UNE PRISE EN CHARGE DE QUALITÉ.*

Cette fiche de poste est non exhaustive et pourra être revue en cas d’évolution de la prise en charge des résidents.

*Pris connaissance le :*

***Signature du salarié : Signature de la Direction :***